4 PIECES M11

SURFACE HABITABLE

RDJ	
ENTREE	4.00 m ²
SEJOUR	27.45 m ²
CUISINE	6.20 m ²
SDE	5.83 m ²

1er ETAGE

101 = 1710=	
DGT	4.49 m ²
CHAMBRE 1	10.37 m ²
CHAMBRE 2	10.25 m ²
CHAMBRE 4	9.23 m ²
SDB	2.83 m ²
WC	1.15 m ²
DRESSING	4.11 m ²

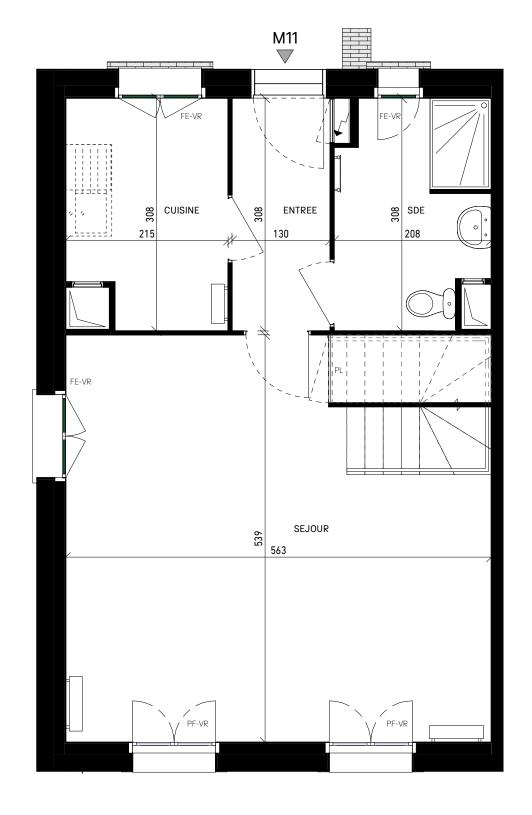
SURFACE HABITABLE 85.91 m²

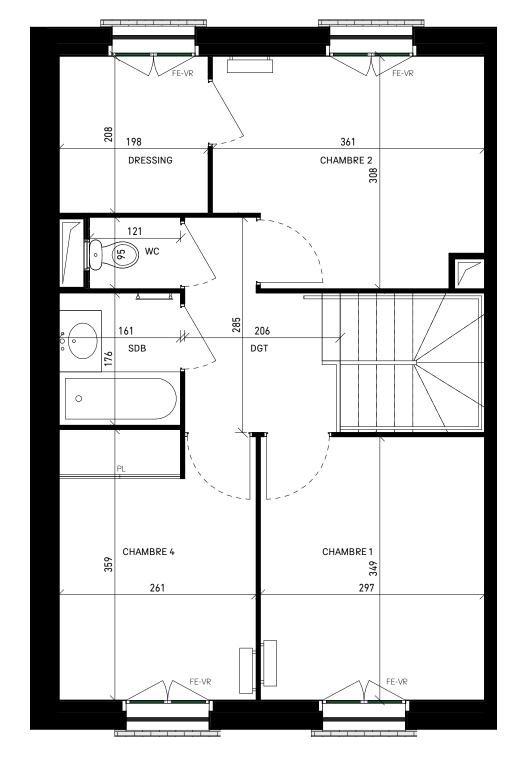
JARDIN 121.08 m²

LOCALISATION



L'AuthentiC Plan préliminaire de réservation







« L'évier n'est pas prévu contractuellement mais il sera installé à cet endroit si l'acquéreur revient sur sa décision de se réserver l'exécution de ces travaux dans les conditions du contrat préliminaire »

LEGENDE

: Porte-fenêtre : Fenêtre : Appui _: Allège vitrée

: Tableau électrique VR : Volet roulant PL : Placard : Soffite, faux-plafonds _____ : Retombée de poutre Nota: Les surfaces des placards sont comprises dans les pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécéssités techniques, règlementaires ou administratives de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les seuils vers les expaces extérieurs sont indicatifs et ne seront pas supérieurs à la règlementation en vigueur.



220.321

INDICE 220.321



4 PIECES M11

SURFACE HABITABLE

SURFACE HABITABLE

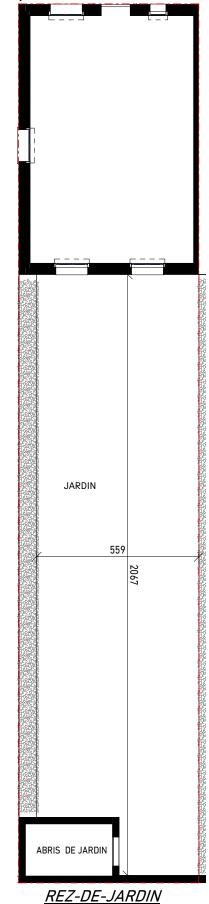
85.91 m²

LOCALISATION



L'AuthentiC

Plan préliminaire de réservation



« L'évier n'est pas prévu contractuellement mais il sera installé à cet endroit si l'acquéreur revient sur sa décision de se réserver l'exécution de ces travaux dans les conditions du contrat préliminaire »

LEGENDE

: Porte-fenêtre : Fenêtre

: Appui _: Allège vitrée Soffite, faux-plafonds

: Tableau électrique VR : Volet roulant PL: Placard

= : Retombée de poutre

Nota: Les surfaces des placards sont comprises dans les pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécéssités techniques, règlementaires ou administratives de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées , gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les seuils vers les expaces extérieurs sont indicatifs et ne seront pas supérieurs à la règlementation en vigueur.



220.321

INDICE 220.321